



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 99813

Texte de la question

M. Élie Aboud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la nécessité de permettre aux agents de douanes de porter leur arme en dehors du service. En effet, face aux menaces terroristes, l'autorisation pour les policiers d'être armés en permanence, y compris hors service et sur la base du volontariat a récemment été étendue en-dehors du cadre de l'état d'urgence. Cette décision ignore les revendications similaires des agents des douanes. Pourtant, ceux-ci sont particulièrement concernés par ce type de mesure. Comme leurs collègues, ils sont parfaitement formés quant au port d'armes civil. De plus, leur qualité de représentant de l'autorité de l'État les expose tout autant à ces menaces. Ils ont donc un rôle central à jouer dans la protection de leurs concitoyens. Ainsi, il semble important de remédier à ce déséquilibre mettant en danger la sécurité des agents des douanes. La proposition de loi n° 3703 déposée le 27 avril 2016 va d'ailleurs dans ce sens. C'est pourquoi il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99813

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8126

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)